

Procès-Verbal de la Séance du 9 décembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : Mmes Pascaline BARRAY, Dorothée GARNIER, Annick DUPONT ; Noémie BERTHE, Catherine GAMICHON NOËL , Sophie FOUCAULT.

Mrs Patrick LAURENT, Patrice CAUDRON, Philippe PICQUE, Didier DAUBOIN, Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS

Absent excusé : Sylvain CUYER

Absente : Murielle CAILLEUX

Formant la majorité des membres en exercice,

Pascaline BARRAY a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement – Modifications techniques, tarifs et sécurisation des équipements

1 . Approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 novembre. Didier fait remarquer qu'il était présent à cette séance mais qu'il n'a pas été inscrit dans les conseillers municipaux présents.

2. Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement exercice 2024

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux communes un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif (art. L.2224-5), à présenter dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice et à délibérer. Ce rapport, accompagné de la délibération, doit être transmis sous 15 jours au préfet et au SISPEA (observatoire national des services d'eau et d'assainissement, www.services.eaufrance.fr), via une saisie électronique des indicateurs (annexes V et VI du CGCT). Public, il informe les usagers et doit être mis en ligne. Le conseil municipal adopte le RPQS, valide sa transmission aux services préfectoraux, sa publication sur le site de l'observatoire et la saisie des indicateurs sur le SISPEA.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site SISPEA

3. Modification statutaire du SE60

M le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) a adopté, lors de son conseil syndical du 25 novembre 2025, une modification de ses statuts visant à améliorer sa gouvernance (réduction des délégués et réorganisation des Secteurs Locaux d'Énergie), moderniser son objet (intégration des enjeux énergétiques et de décarbonation), clarifier ses droits d'intervention (éclairage public, télécommunications, IRVE) et élargir ses compétences (objets connectés, autoconsommation, PMO). Les annexes pourront désormais être mises à jour sans procédure lourde. Ces changements, applicables après les prochaines élections municipales, ont été approuvés par le Conseil municipal, qui autorise leur notification au SE 60 et à la préfecture.

.4. Délibération : Transfert de convention d'occupation du domaine public entre INFRACOS et SFR

La commune de Songeons approuve un avenant transférant à SFR les droits et obligations de la convention d'occupation du domaine public initialement conclue avec INFRACOS en 2017, suite à la cession des infrastructures par cette dernière. Le maire est autorisé à signer l'avenant et à engager les mesures nécessaires à son exécution.

5. Demande de la Ferme de Limermont

M le Maire expose au Conseil Municipal la demande présentée par M. et Mme POSTEL, exploitants de la Ferme de Limermont. Dans le cadre de l'agrandissement de leur exploitation, les services de l'État ont imposé la création d'une seconde réserve d'eau incendie, la première étant jugée trop éloignée des bâtiments pour garantir une intervention efficace en cas de sinistre.

Les demandeurs sollicitent une participation financière de la commune pour couvrir une partie des coûts liés à cette installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considère que la réserve projetée est destinée à être implantée sur un terrain privé, et rappelle que les obligations en matière de sécurité incendie relèvent prioritairement de la responsabilité des exploitants.

Le Conseil Municipal décide, à 11 voix contre et 1 voix pour, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

6. Devis matériel station service

M le Maire alerte le Conseil Municipal concernant des vols de carburants à la station-service communale, malgré la présence de caméras de surveillance.

Afin de renforcer la sécurité des installations et de limiter ces actes de malveillance, la société CASTRES propose l'installation d'un kit anti-intrusion pour distributeur, dont le coût s'élève à 2 630 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser l'acquisition et l'installation de ce dispositif.

7. Point sur le rendez-vous ARS Pôle Médical du 18 décembre

M le Maire rappelle les échanges menés dans le cadre du projet Pôle Médical.

Il informe que, à la suite du changement de direction à l'Agence Régionale de Santé (ARS), le nouveau Directeur a exprimé le souhait de visiter le Château *Temps de Vie*, et la Résidence *Les Sorbiers*, afin d'examiner la demande portée par les professionnels de santé ainsi que la commune.

Ces visites sont programmées le jeudi 18 décembre 2025 à 11h, en présence des professionnels de santé concernés.

8. Distribution des colis

Lot 1 : Hameau de Riffin, Hameau de Séronville, Place de la Halle, Impasse du Petit Pont, Rue du Petit Pré, Placette Normande : Frédéric LANGLOIS et Patrice CAUDRON

Lot 2 : Route de Dieppe, Rue des Champs, Rue Réquignard, Rue Simon : Didier DAUBOIN et Annick DUPONT.

Lot 3 : Route de Morvillers, Rue de la Briqueterie, Rue de la Gare, Rue de la Laiterie, Rue de Verdun : Jean Claude BAGUET et Pascaline BARRAY.

Lot 4 : Rue des Sorbiers, Rue des Prairies, Rue du Grand Fossé, Place du Général de Gaulle : Cédric DEMARCY et Sophie FOUCAULT.

Lot 5 : Rue du Maréchal de Boufflers, Rue Amand, Rue du Château, Rue Jean Touchard : Patrick LAURENT, Sylvain CUYER et Murielle CAILLEUX.

Lot 6 : Résidence des Sorbiers, Rue Crignon Fleury, Rue de Séronville : Dorothee GARNIER et Catherine GAMICHON-NOËL.

Lot 7 : Rue d'Hémécourt, Rue des Lunetiers, Place du Franc Marché, Philippe PICQUE et Noémie BERTHE.

9. Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement – Modifications techniques, tarifs et sécurisation des équipements

La Commune de Songeons a approuvé un avenant à son contrat de délégation de service public (DSP) d'assainissement, confié à la Société des Eaux et d'Assainissement de l'Oise (SEAO) depuis novembre 2023. Cet avenant, prévu pour entrer en vigueur le 1er janvier 2026, adapte le contrat aux évolutions techniques et réglementaires, tout en optimisant les coûts.

Modifications techniques et opérationnelles L'avenant répond à l'obsolescence des équipements de télégestion, menacés par la fin des réseaux 2G et 3G. Il prévoit le remplacement de trois automates *Sofrel* par des modèles *S4W* dans un délai d'un an, pour un coût annuel de 3 739,50 € HT, répercuté sur la rémunération du délégataire. Par ailleurs, les aménagements optionnels de sécurisation de la station d'épuration (STEP) sont abandonnés au profit d'une sécurisation ciblée des postes de relevage *Morvillers* et *Coopérative*, intégrée au bordereau des prix unitaires (BPU). Enfin, les responsabilités concernant le renouvellement des tampons sont clarifiées : la collectivité en assume le coût, mais le délégataire doit fournir un devis préalable.

Ajustements financiers et contractuels Le BPU est actualisé avec trois nouveaux prix pour la fourniture de tampons et la sécurisation des postes de relevage. La rémunération du délégataire est rééquilibrée pour refléter les charges supplémentaires, avec une hausse de la partie proportionnelle de 1,0400 € HT/m³ à 1,1312 € HT/m³, tandis que la partie fixe reste inchangée. Ces modifications préservent l'équilibre économique du contrat tout en garantissant la continuité du service.

Cadre juridique et décision Conforme à l'article L. 1411-1 du CGCT, l'avenant a été négocié avec la SEAO et analysé par les services municipaux. Il répond à des impératifs de pérennité du service, de maîtrise des coûts et de transparence, dans un contexte rural marqué par des contraintes techniques et financières. Le Conseil Municipal a approuvé ces modifications et autorisé le Maire à signer l'avenant et ses annexes.

10.Point sur les différentes commissions et questions diverses

M le Maire :

Informe que « La Boule Songeonaise » mettra à l'honneur le meilleur joueur de pétanque de la saison le dimanche 14 décembre 2025 à 11 h 30 à la Mairie.

Présente le devis des « Ratons Laveurs » concernant le nettoyage des vitres de tous les bâtiments communaux. Le Conseil municipal décide de faire réaliser cet entretien ultérieurement.

Fait part de la demande d'Aurélié DANNEMARD, qui cessera ses activités au sein du SIVOS le 28 février. Elle souhaiterait donc effectuer plus d'heures au sein de la poste communale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa demande.

Indique que l'Assemblée Générale du Ciné Rural 60 se tiendra le 6 juin 2026 à la mairie. À cette occasion, une projection d'un film en plein air sera proposée.

Fait part de la demande de subvention du SCS concernant un tournoi national de football qui se déroulera à Valras-Plage du 15 au 17 mai 2025 pour les U15. Cet événement coûte 10 000 € au club ; des actions sont menées pour réunir des dons. Après débat, le Conseil municipal décide d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 600 €.

Annonce qu'un référent défense doit être nommé dans la commune. Patrice Caudron sera cette personne.

Fait un retour sur la visite de l'entreprise « Recyc'Matériaux », implantée dans la zone de l'artisanat. Elle est spécialisée dans le recyclage de fenêtres en boucle fermée. Grâce à une technologie avancée, elle récupère le verre, le PVC, l'aluminium et autres composants pour leur donner une seconde vie.

Indique que Monsieur Kiers, remplaçant de Catherine Cressent, a un projet de laverie automatique dans les garages de son local professionnel.

Fait un retour sur le marché de Noël et la parade organisée par le comité des fêtes.

Rappelle que les vœux du maire se dérouleront le vendredi 9 janvier 2025 :

- 18 h : remise des récompenses des maisons fleuries ;
- 19 h : cérémonie des vœux.

Informe que les vœux du maire au personnel communal auront lieu le vendredi 16 janvier 2025 à 18 h 30 à la salle de l'ancienne école des garçons.

Philippe PICQUE :

Fait un retour sur la foire aux harengs : malgré les mauvaises conditions météorologiques, cette manifestation a connu un franc succès.

Informe qu'il est en attente d'un devis pour l'abattage des 55 peupliers situés près du stade de football, afin d'y créer une mare pédagogique avec l'aval du SIVT.

Sophie FOUCAULT :

Fait un retour sur le Conseil Communautaire qui s'est tenu ce jour .

Patrick LAURENT :

Demande si la salle de l'ancienne école des garçons peut être rebaptisée.

Monsieur le Maire répond que ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier.

Présente l'atelier d'artiste « Le Passage des Rêves », représenté par Marc Kraskowski, implanté à Senantes. Celui-ci propose un projet d'installation « Reflets » au lavoir de la fontaine Yaya.

Catherine GAMICHON NOËL :

Félicite la Commune pour le sapin installé devant le Crédit Agricole

Dorothée GARNIER :

Fait part de la formation de trous sur le parking situé derrière les HLM.

Fait état du retour sur la remise des maillots de handball pour la catégorie « loisirs » et remercie le sponsor, l'agence « Sylvain Immobilier ».

Rappelle que l'arbre de Noël du Foyer Rural se tiendra le 19 décembre à 19 h. Rappelle que le concert de fin d'année de l'EMION aura lieu le samedi 13 décembre à 16 h à l'église de Songeons.

Adresse ses remerciements aux agents des services techniques pour le démaussage de la cour de la salle de l'Ancienne École des Garçons.

Annick DUPONT :

Signale qu'un lampadaire ne fonctionne plus sur la route de Dieppe, au niveau de l'arrêt de bus.

Informe que, malgré les mauvaises conditions climatiques, la brocante a accueilli 26 exposants.

Signale également que, en cas de fortes pluies, une grosse flaque d'eau se forme au niveau du parking végétalisé, place de la Halle.

Didier DAUBOIN :

Remercie la commune pour l'organisation de la journée du samedi 13 décembre. En effet, le comité des fêtes avait besoin du presbytère pour l'habillage des participants à la parade, et le diocèse accueillait les scouts.

M le Maire a donc proposé que le comité des fêtes utilise la salle de la mairie.

Frédéric LANGLOIS :

Informe que la clôture du bâtiment communal, route de Dieppe, a été remplacée la semaine dernière.

Précise que les devis d'aménagement de ce local vont être réactualisés.

Fait un retour sur les différentes étapes du projet Gamm Vert.

Pascaline BARRAY :

Fait un rappel sur l'organisation de la journée du samedi 13 décembre, concernant l'arbre de Noël de la commune.

Informe que les articles destinés au bulletin communal doivent être envoyés, au plus tard le 18 décembre, au service communication.

Fin de séance à 22h38.

Prochaine réunion le mardi 13 janvier 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a vertical stroke, appearing more complex and stylized than the first signature.